

UNE FILIERE D'AVENIR A POLIGNAC

Suite à différents articles dans les médias locaux, nous souhaitons faire le point sur notre projet de création d'une usine de fabrication de granulés bois, en partenariat avec des professionnels de cette filière, et fonctionnant grâce à l'énergie produite par une chaudière à combustibles alternatifs (CSR).

Sur les oppositions :

Nous rappelons très factuellement qu'il ne s'agit pas du tout d'un incinérateur mais bien d'une chaudière et ce n'est pas nous qui le disons mais la réglementation française, qui fait une différence complète, en tant qu'Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, entre un incinérateur dont le but est d'éliminer ce qui y rentre en mélange, et une chaudière, alimentée par un combustible fabriqué avec des matières triées non-recyclables. C'est-à-dire pour notre territoire, une filière de valorisation énergétique permettant de réduire encore les ultimes restant à enfouir.

Ne pas trier c'est continuer l'immense gaspillage. Sans ces combustibles nouveaux, aucun des objectifs nationaux et régionaux que nous nous sommes fixés, pour détourner des milliers de tonnes des décharges, ne seront atteints. Nous rappelons que cette filière est émergente en France mais très développée chez nos voisins, et que de nombreux projets sont en cours dans d'autres régions françaises (aucun n'est aussi avancé que le nôtre en AURA).

Concernant les réactions au projet, que ce soit de la part de quelques élus, du collectif local et de certains médecins, nous rappelons qu'elles sont basées sur **un avant-projet sommaire d'une trentaine de pages**, que nous avons présenté aux services de l'Etat mi-2020, pour cadrer l'instruction du projet. Suite à cette réunion de 2020, nous avons fourni un énorme travail d'ingénierie et d'étude qui a abouti au **dossier de plus de 600 pages** que nous avons déposé en Préfecture mi-2022, et qui est en cours d'instruction. Personne parmi les opposants n'a lu notre dossier puisqu'il n'a pas été rendu public par la Préfecture (cette information peut être facilement vérifiée en Préfecture). Nous sommes donc stupéfaits d'avoir des opposants à un projet qu'ils ne connaissent pas.

L'hystérie collective qui s'est emparée de certains nous a empêché une présentation sereine des choses. Ceux qui connaissent notre professionnalisme (nos salariés, nos proches, nos clients, de nombreux élus et citoyens sur le territoire) nous pressent depuis longtemps de faire savoir que personne n'a eu en mains notre dossier, mais nous avons fait le choix d'attendre que les choses se calment pour pouvoir être entendus. Il est temps maintenant.

Sur le collectif et quelques médecins :

Nous avons sollicité par écrit le Docteur Chapon, Président du Conseil Départemental de l'Ordre des médecins, pour comprendre la position de cette institution citée dans le courrier du collectif.

Le Président du Conseil départemental de l'Ordre nous a écrit que le courrier signé par un collectif de médecins avait en fait été rédigé par le « collectif anti-incinérateur du bassin du Puy en Velay et relayé aux médecins pour informations» !

Finalement ce courrier développe 2 arguments :

- le *dossier* est « inabouti » et trop léger : En parlant d'un avant-projet et sans connaître le dossier, c'est enfoncer une porte ouverte.
- un incinérateur serait une bombe sanitaire potentielle sur notre territoire : nous sommes entièrement d'accord, mais on comprend que c'est hors sujet puisque qu'on ne peut pas confondre le fait de brûler un sac poubelle qu'on n'a même pas ouvert, et valoriser énergétiquement des matières combustibles dérivées d'hydrocarbures, cousines de notre fioul domestique, et soigneusement triées et sélectionnées pour garantir leur innocuité dans une chaudière...

A une autre époque, dans nos villages la corporation médicale jouait un rôle modérateur vis-à-vis des croyances et des peurs, au lieu de les agiter... Cela dit, nous sommes convaincus que tous les médecins signataires de ce courrier ne savaient pas qu'il ne s'appuie pas sur notre dossier et qu'ils ont été instrumentalisés. Nous remarquons aussi que près de 80% des médecins ont refusé de le signer.

En conclusion, le Président du Conseil de l'Ordre nous a écrit que ses conseillers sont : « prêts à vous rencontrer pour en discuter et pour être tout à fait informés de votre projet ainsi que des éléments de sécurité mis en place pour la population ». Il a conclu, « qu'une explication très claire pourrait alors être diffusée pour le bien de tous ». Nous serons très attentifs à cette information au public du Conseil de l'Ordre des médecins qui sera un élément important de l'enquête publique.

Ne rien faire c'est continuer d'enfouir ces matières

Notre territoire s'est uni autour de la solution de tri de toutes les poubelles dans Altriom. L'enfouissement des déchets ultimes doit se faire sur le site de Monistrol. Il ne serait pas normal d'enfouir durablement des combustibles qui doivent permettre de produire une énergie et une électricité « made in Haute-Loire ». Nous sortons confortés de cet épisode. Nous proposons la sécurité et l'indépendance autour d'une solution innovante et maîtrisée. Notre projet déplaît à certains mais comme l'a souligné notre président de Région, il va dans le bon sens.